

Guide d'intervention en milieu scolaire

Élève présentant des poux de tête

**Par les infirmières de la
direction des clientèles
spécifiques en collaboration
avec la direction de la qualité
des soins et des services**

JUIN 2010



RÉDACTION

Claude Dombrowski: Infirmière clinicienne
Secteur Chutes-Chaudière, CSSS du Grand Littoral

Françoise Gagnon: Infirmière
Secteur Nouvelle-Beauce, CSSS du Grand Littoral

Guylaine Parent: Directrice adjointe des soins infirmiers
CSSS du Grand Littoral

Karine Petit: Infirmière clinicienne
Secteur Desjardins, CSSS du Grand Littoral

Nous remercions les infirmières en milieu scolaire, les chefs de programme et le directeur du programme des services aux clientèles spécifiques du CSSS du Grand Littoral pour leurs commentaires.

Nous tenons également à remercier Mme Geneviève Provencher, agente administrative à la direction générale adjointe à la qualité et à la performance au CSSS du Grand Littoral pour sa patience et son excellent travail.

Pour obtenir une copie de ce document :

Mme Guylaine Parent
Directrice adjointe des soins infirmiers
CSSS du Grand Littoral
975, rue de la Concorde
Saint-Romuald (Québec) G6W 8A7
Tél. : 418-380-8992 poste 2676

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
BUT ET OBJECTIFS.....	4
GLOSSAIRE.....	5
LES PERSONNES IMPLIQUÉES.....	6
RÔLE DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE.....	7
RÔLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE.....	8
RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE.....	9
RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT.....	11
RÔLE DES PARENTS.....	12
RÔLE DE L'ÉQUIPE EN PRÉVENTION DE LA PÉDICULOSE À L'ÉCOLE.....	13
RÔLE DE L'INFIRMIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE.....	15
LETTRES.....	17
QUAND DISTRIBUER LA LETTRE #1 ?.....	18
Lettre #1.....	19
QUAND DISTRIBUER LA LETTRE #2 ?.....	20
Lettre #2.....	21
QUAND DISTRIBUER LA LETTRE #3 ?.....	22
Lettre #3.....	23
QUAND DISTRIBUER LA LETTRE #4 ?.....	24
Lettre #4.....	24
QUAND DISTRIBUER LA LETTRE #5 ?.....	26
Lettre #5.....	27
OUTILS.....	28
OUTIL A.....	29
OUTIL B.....	30
OUTIL C.....	32
OUTIL D.....	36
CONSIGNE POUR L'OUTIL E.....	37
OUTIL E.....	37
OUTIL F.....	40
OUTIL G.....	41
OUTIL H.....	42
OUTIL I.....	43
OUTIL J.....	44
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	46



PRÉAMBULE

Ce guide d'intervention a été conçu principalement pour uniformiser les interventions et favoriser un meilleur contrôle de la pédiculose en milieu scolaire.

Il permettra d'améliorer la concertation entre le milieu scolaire, l'infirmière et les parents sur la façon d'agir en présence de pédiculose.

L'infirmière, les parents et le personnel scolaire pourront ainsi collaborer afin de contrer les infestations de poux de tête.



BUT ET OBJECTIFS

BUT

Atténuer l'impact de la pédiculose afin d'offrir un environnement sain et adéquat aux enfants, aux familles et au personnel du milieu scolaire.

OBJECTIFS

1. Sensibiliser les enfants, les parents et le personnel du milieu scolaire à la pédiculose :

- 1.1 Recommander des mesures préventives appropriées lorsqu'un ou plusieurs cas est(sont) signalé(s);
- 1.2 Appliquer les mesures appropriées lors d'infestation.

2. Partager les rôles reliés à cette problématique :

- 2.1 Établir des mécanismes de concertation entre tous les intervenants en rapport avec la pédiculose;
- 2.2 Suggérer une démarche qui permettra de planifier des actions pertinentes en prévention d'une telle situation.

GLOSSAIRE

Afin de bien comprendre le vocabulaire utilisé, il est nécessaire de définir certains termes qui nécessitent une précision lors de l'application des mesures de contrôle.

Cas :

Toute personne qui a des poux de tête vivants et des lentes viables dans les cheveux. Il est raisonnable et justifié de considérer comme un cas infesté, toute personne qui n'a jamais fait de traitement pédiculicide, mais qui a des lentes viables, même en l'absence de poux vivants. Chaque cas doit être signalé à l'école ou au service de garde.

Contact :

Toute personne ayant eu un contact direct de tête à tête avec une personne infestée. Aux fins d'intervention, sont considérés comme des contacts : tous les membres de la maisonnée, tous les élèves de la classe du sujet dans une école primaire ou secondaire, le personnel enseignant selon la nature du contact ainsi que tous les enfants et le personnel du service de garde scolaire.

Infestation active :

Présence de poux vivants et de lentes viables chez une personne.

Éclosion persistante :

Lorsque, 10 jours après la date de la 2^e application d'un pédiculicide, on observe encore une infestation active chez plusieurs personnes (deux ou plus) de la même classe (ou groupe), mais provenant de familles différentes.

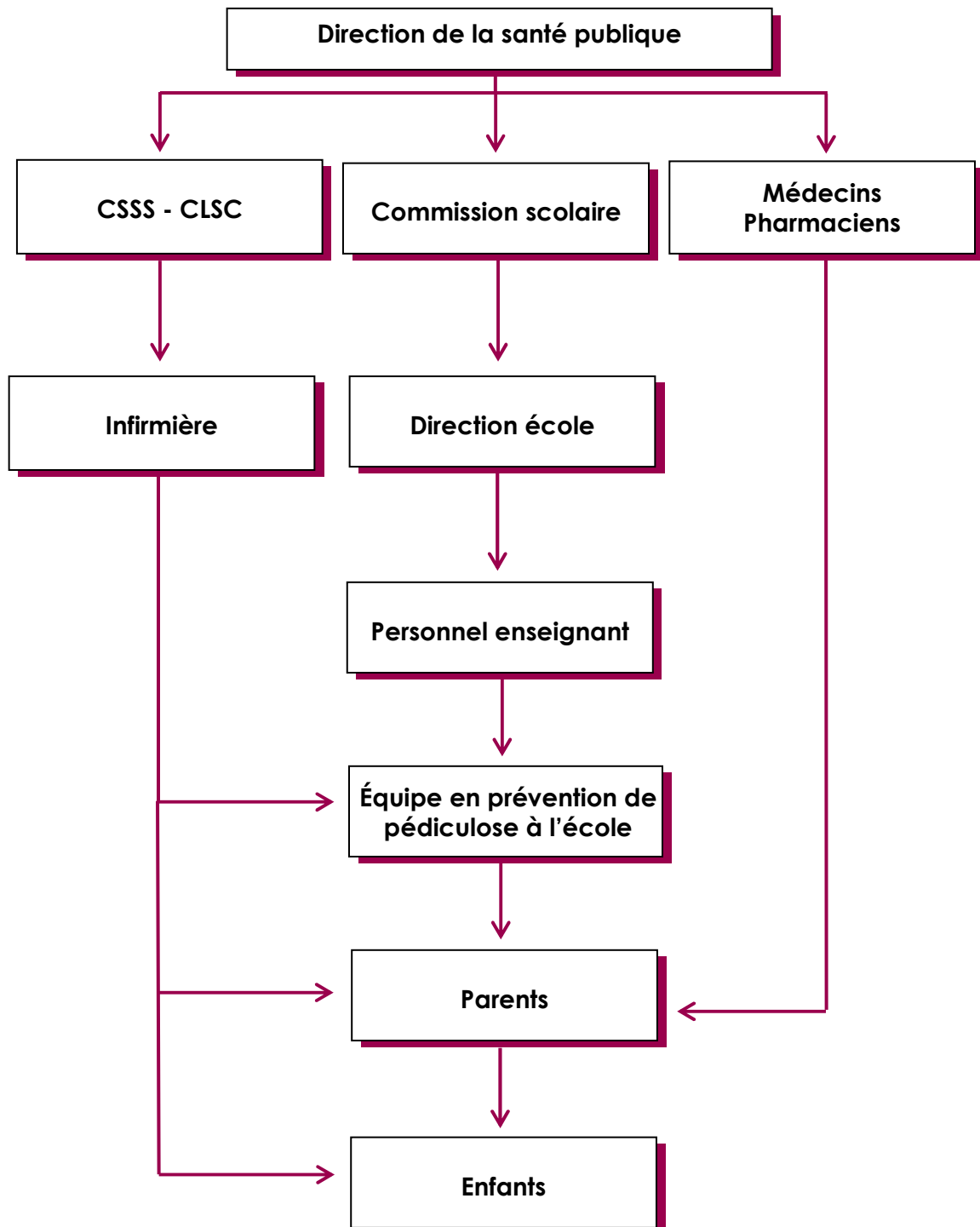
Pédiculose :

Comprend trois espèces de poux qui infestent l'être humain soit le pou de tête, le pou de corps et le pou de pubis. Pour les besoins du présent document, le terme pédiculose sera utilisé pour désigner seulement les poux de tête et leurs lentes.

Signalement de la pédiculose :

Il est essentiel d'aviser l'école ou le service de garde scolaire lorsqu'une personne a des poux de tête vivants et des lentes viables dans les cheveux.

LES PERSONNES IMPLIQUÉES





RÔLE DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Prévention :

- Fait la promotion du protocole d'intervention « *Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle de la pédiculose de tête dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance* » auprès des commissions scolaires, des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des médecins et des pharmaciens de son territoire;
- Fait le lien avec les services Info-Santé en regard de l'information à transmettre à la population;
- Fait le lien avec les médias, lorsque nécessaire, afin de sensibiliser et d'informer la population à la problématique.

Signalement de la pédiculose :

- Se rend disponible aux professionnels de la santé pour offrir support et conseil concernant la pédiculose.

Traitement/mesures lors d'éclosion :

- Assure un support aux CSSS, selon le cas, pour l'application des moyens de surveillance et de contrôle lors d'une situation particulière dans les écoles et les services de garde;
- Assure le suivi s'il y a litige entre les recommandations contenues dans le protocole d'intervention « *Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle de la pédiculose de tête dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance* » et les partenaires suivants : médecins, pharmaciens, CSSS et la commission scolaire incluant l'équipe en prévention de pédiculose.



RÔLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Prévention :

- Rend opérationnel le présent guide d'intervention dans chacune de ses écoles;
- Incite les directions d'école à mettre en place une équipe en prévention de la pédiculose dans chacune de ses écoles.

Traitement/mesures lors d'éclosion :

- Collabore avec les directions d'écoles, le Centre de santé et de services sociaux du Grand Littoral (CSSSGL) et la Direction de la santé publique (DSP) dans l'application du protocole d'intervention « *Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle de la pédiculose de tête dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance* » lorsque des interventions de dépistage, d'information et de contrôle sont nécessaires.

RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

Prévention :

- Fait connaître le présent guide d'intervention au personnel enseignant, non enseignant et de soutien;
- Met en place une équipe en prévention de la pédiculose dans son école (se référer aux outils G-H-I);
- Voit à ce que la secrétaire ou l'équipe en prévention distribue les documents d'information en cours d'année scolaire.

Signalement de la pédiculose :

- S'assure que le personnel procède selon le présent guide d'intervention (se référer à l'outil C, arbre décisionnel);
- Lors d'un signalement par le parent, s'assure que la lettre appropriée sera distribuée par l'enseignant, dans le groupe concerné;
- Identifie une personne responsable de la notification des cas de pédiculose sur la « Grille de surveillance de pédiculose » (voir outil A) disponible au secrétariat;
- Avise l'infirmière en santé scolaire de l'état de la situation;
- Si la présence de poux est constatée à l'école, avise le parent de venir chercher son enfant et lui remet l'outil B, c'est-à-dire la pochette contenant le dépliant « *Poux... Poux... Poux* », ainsi que les documents « *Quelques petites choses à savoir sur le pou de tête* » et « *Comment traiter les poux de tête* ».

Traitement / mesures lors d'éclosion :

- Si la direction de l'école est informée qu'il y a encore une infestation active chez plusieurs personnes (deux ou plus) de la même classe (ou groupe) mais provenant de familles différentes :
 - ↳ S'assure que la lettre #3 ou la lettre #4, selon la situation, est transmise aux parents des élèves du groupe concerné, par l'enseignant (se référer à l'outil C : arbre décisionnel);
 - ↳ Convoque l'équipe en prévention de la pédiculose afin qu'elle procède à l'examen des têtes lorsque nécessaire. S'il n'y a pas d'équipe, la direction de l'école assure elle-même cette responsabilité;
- Est responsable de recommander le retrait temporaire des élèves porteurs de poux de tête et de lentes viables;



- En cas de *refus* de l'élève de faire examiner sa tête par un membre de l'équipe en prévention de la pédiculose, la direction de l'école communiquera directement avec les parents;
- *Identifie* une personne habilitée (membre du personnel, parent, bénévole, etc.) à procéder à l'examen des têtes pour permettre le retour en classe de l'élève exclu, lorsque nécessaire;
- *Collabore* avec l'infirmière en milieu scolaire et la Direction de la santé publique (DSP).





RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Prévention :

- Sensibilise les élèves au mode de transmission des poux de tête, aux symptômes qu'ils provoquent, ainsi qu'aux mesures générales de traitement et de contrôle (se référer aux outils E-F);
- Demeure vigilant à la possibilité d'une éclosion de pédiculose.

Signalement de la pédiculose :

- Informe la direction de l'école s'il soupçonne qu'un élève est atteint de poux de tête ou de lentes viables;
- Informe la direction de l'école d'un cas confirmé par le parent ou l'enfant lui-même;
- Avise la direction de l'école lorsqu'il a lui-même des poux de tête ou des lentes viables;
- Distribue la lettre appropriée selon le présent guide, à tous les élèves de la classe ou du groupe concerné;
- Recueille tous les coupons-réponses (lettre #3) des élèves dès le lendemain et les fait suivre à l'équipe en prévention de la pédiculose. S'il n'y a pas d'équipe, l'enseignant en prend connaissance puis les transmet à la direction de l'école qui fera le suivi nécessaire, le cas échéant;
- Fait une relance auprès des élèves qui n'ont pas remis le coupon-réponse.

Traitement/mesures lors d'éclosion :

- L'enseignant demeure à la maison jusqu'à la première application du traitement lorsqu'il a lui-même des poux de tête ou des lentes viables;
- Suit les recommandations du présent guide d'intervention et communique avec l'infirmière en santé scolaire, s'il y a lieu.

RÔLE DES PARENTS

La pédiculose est, en tout temps, la responsabilité première des parents, c'est-à-dire qu'ils sont les premiers responsables de la prévention, de l'examen régulier de la tête de leur enfant et, au besoin, du traitement à appliquer.

Prévention :

- Prend connaissance des documents distribués par l'école ou le service de garde scolaire;
- Met en application les mesures préventives contenues dans les documents reçus de l'école;
- Examine la tête de son enfant à toutes les semaines lors d'une année scolaire et à tous les jours lors d'une éclosion en milieu scolaire ou en service de garde scolaire.

Signalement de la pédiculose :

- Collabore avec la direction de l'école ou le service de garde scolaire à l'application du présent guide d'intervention;
- Avise la direction de l'école ou le service de garde scolaire lorsque son enfant a des poux de tête ou des lentes viables;
- Avise les personnes ayant eu des contacts étroits avec son(ses) enfant(s);
- Complète le coupon-réponse (lettre #3), lorsque demandé par la direction de l'école;
- Collabore avec l'équipe en prévention de la pédiculose.

Traitement/mesures lors d'éclosion :

- Suit les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux mentionnées dans le dépliant «*Poux... Poux... Poux...*» transmis par la direction de l'école;
- Garde son enfant infesté de poux de tête et/ou de lentes viables à la maison et fait la première application du traitement le plus tôt possible afin de réduire la propagation;
- Examine la tête de tous les autres membres de la famille afin de détecter la présence de poux et/ou de lentes;
- S'assure que son enfant n'a plus de poux ni de lentes viables avant de le retourner à l'école;
- Fait vérifier la tête de son enfant par un membre de l'équipe en prévention de la pédiculose. En l'absence de cette équipe, la direction de l'école assume elle-même cette responsabilité;
- Fait la deuxième application du produit 7 à 10 jours suivant le dernier traitement;
- Consulte un professionnel de la santé (infirmière, pharmacien...) si le produit n'est pas efficace.



RÔLE DE L'ÉQUIPE EN PRÉVENTION DE LA PÉDICULOSE À L'ÉCOLE

Prévention :

- Participe à la formation dispensée par l'infirmière en milieu scolaire;
- Prend connaissance des documents concernant la pédiculose;
- Établit sa stratégie de prévention pour l'année scolaire en cours;
- Fait connaître aux personnes concernées leurs rôles dans la prévention et le contrôle de la pédiculose;
- Renseigne et informe les élèves et leurs parents sur la pédiculose soit les comportements à adopter pour prévenir la transmission, les techniques d'examen de tête et les traitements recommandés;
- Coordonne les activités de surveillance de la pédiculose dans les groupes du service de garde, dans les classes et dans l'école;
- Réalise les activités de dépistage lors d'éclosions persistantes et à la demande de la direction de l'école;
- Demeure vigilante à la possibilité d'une éclosion de pédiculose;
- S'engage au respect de la confidentialité (se référer à l'outil I);
- Consulte au besoin l'infirmière en milieu scolaire.

Signalement de la pédiculose :

- Informe la direction de l'école d'un cas de pédiculose confirmé par le parent ou par l'équipe en prévention de la pédiculose;
- Applique les recommandations contenues dans le présent guide d'intervention (se référer à l'arbre décisionnel, outil C);
- Se familiarise avec les lettres et les outils contenus dans le présent guide d'intervention;
- Vérifie la tête des élèves lors de soupçon de pédiculose, à la demande de l'enseignant, de la direction ou lorsque le coupon de la lettre #3 n'a pas été retourné à l'école.



Traitements/Mesures lors d'éclosion :

- Collabore avec la direction et l'infirmière scolaire lors d'une éclosion persistante;
- Selon le présent guide, examine la tête des élèves qui ont été retirés temporairement et qui sont de retour à l'école afin de s'assurer que ces derniers n'ont plus de poux ni de lentes viables et ce, après chaque traitement effectué auprès du jeune;
- Avise la direction si un élève ou ses parents refuse(nt) de collaborer à l'examen de sa tête à l'école;
- Lors d'échecs répétitifs de traitement, entre en contact avec l'infirmière en milieu scolaire de l'école afin que celle-ci contacte les parents et puisse compléter avec eux le « *Questionnaire d'évaluation de pédiculose* » (se référer à l'outil J) permettant d'identifier les causes reliées à l'échec du ou des traitement(s).



RÔLE DE L'INFIRMIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE

Prévention :


- Fait la promotion du présent guide d'intervention auprès des directions d'écoles et des services de garde scolaire;
- Collabore, au besoin, avec la direction de l'école et le service de garde scolaire afin de sensibiliser les parents, les élèves et le personnel à la problématique de la pédiculose, particulièrement en début d'année scolaire;
- Agit comme personne-ressource en matière de prévention des maladies infectieuses, telle que la pédiculose;
- Encourage la création d'une équipe en prévention de la pédiculose dans les écoles primaires et secondaires;
- Forme les membres de l'équipe en prévention de la pédiculose afin que chacun soit apte à détecter la présence de poux et de lentes dans la tête d'un enfant en utilisant le CD « *La pédiculose : notions essentielles* »;
- Démontre aux membres de l'équipe en prévention de la pédiculose l'importance de leur implication pour le contrôle de la pédiculose dans les écoles.

Signalement de la pédiculose :

- Apporte son soutien à la direction de l'école dans l'application des recommandations contenues dans le présent guide d'intervention (se référer à l'outil C, arbre décisionnel);
- Supporte et conseille les membres de l'équipe en prévention de la pédiculose dans chacune des écoles;
- S'assure qu'un membre de l'équipe en prévention de la pédiculose ou la secrétaire complète la « *Grille de surveillance des cas de pédiculose* » (outil A) disponible au secrétariat;
- Favorise l'autonomie de l'équipe en prévention de la pédiculose.

Traitement / mesures lors d'éclosion :

- Suit les recommandations contenues dans le présent guide d'intervention;
- Collabore avec la direction de l'école lors d'une éclosion persistante de pédiculose, pour :
 - ✎ Rencontrer les parents, les élèves et le personnel (au besoin, séance d'information de groupe);
 - ✎ Soutenir et conseiller l'équipe en place lors des cliniques d'examen des têtes dans les écoles, selon sa disponibilité;
 - ✎ Participer, dans des circonstances exceptionnelles, à l'examen de la tête d'un élève.

- 
- Suggère à l'équipe en prévention de la pédiculose d'examiner la tête des élèves retirés temporairement avant le retour en classe;
 - Communique avec la Direction de la santé publique (DSP) s'il y a un litige entre les recommandations du médecin traitant ou du pharmacien et celles contenues dans le présent guide d'intervention;-
 - Lors d'échecs répétitifs de traitement, entre en contact avec les parents pour compléter avec eux le « *Questionnaire d'évaluation de pédiculose* » (outil J) permettant d'identifier les causes reliées à l'échec du ou des traitement(s).



LETTRES

Titre de la lettre #1 : La rentrée scolaire, c'est aussi pour les poux.

Titre de la lettre #2 : Pédiculose (poux de tête) dans l'entourage de votre enfant.

Titre de la lettre #3 : Persistance de pédiculose (poux de tête) dans l'entourage de votre enfant (avec coupon-réponse à retourner à l'école).

Titre de la lettre #4 : Pédiculose (poux de tête) Éclosion persistante dans l'entourage de votre enfant.

Titre de la lettre #5 : Pas de vacances pour les poux.



Quand distribuer la lettre #1 ?

Rôle de la secrétaire :

- ↪ La secrétaire distribue la lettre #1 à tous les élèves de l'école lors de la rentrée scolaire.



Date:

Aux parents,

La rentrée scolaire, c'est aussi pour les poux!

Durant les vacances, votre enfant a participé à beaucoup d'activités; il a eu des contacts avec d'autres enfants dans différents milieux: terrains de jeux, camping, camps de vacances, voisinage, dodos chez les amis, etc. C'est la rentrée scolaire et vous devez redoubler d'attention pour éviter la propagation des poux de tête à l'école.

L'examen de la tête

Examinez soigneusement les cheveux de vos enfants et ceux des membres de votre famille dès le premier jour de classe et prenez l'habitude de vérifier chaque semaine. Ceci permettra de détecter et de traiter plus rapidement les enfants infestés. Si votre enfant a des poux ou des lentes, vous devez aviser l'école et le service de garde.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école; cette démarche aidera à contrôler les infestations qui pourraient survenir.

Besoin d'information sur ce sujet?

Une brochure d'information expliquant comment faire l'examen de tête peut être consultée sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux <http://www.msss.gouv.qc.ca>. Pointez « Documentation », (un menu déroulant apparaît), cliquez sur « Publication », cliquez sur « Recherche », inscrire poux, cliquez sur « Rechercher » et finalement cliquez sur « Poux...poux...poux...Tout savoir sur les poux de tête ». Cette brochure est disponible en quantité limitée au secrétariat de l'école.

Encore des lettres...

Vous recevrez peut-être durant l'année scolaire une ou des lettres vous avisant de la présence de poux de tête chez votre enfant ou à l'école. Prenez soin de suivre les recommandations qui seront adaptées à chaque situation

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête.

Nous vous remercions de votre attention.

Direction de l'école

Quand distribuer la lettre #2 ?

Rôle de la secrétaire :

- ↪ Lorsqu'un parent ou un membre du comité pédiculose de l'école vous avise qu'un enfant a des poux et/ou des lentes, vous devez, **lorsque c'est le 1^{er} cas dans un groupe/classe** :
 - 1- Aviser l'enseignant et le service de garde;
 - 2- Distribuer la lettre #2 dans le groupe/classe et en donner une copie au service de garde, si besoin. Si d'autres cas se déclarent dans la même classe dans les 7 jours, c'est normal. Ne pas envoyer d'autres avis;
 - 3- Aviser un membre de l'équipe en prévention de la pédiculose de la présence de poux dans une classe (S'il n'y a pas d'équipe, la direction assure elle-même cette responsabilité).

Rôle de l'équipe en prévention de la pédiculose :

- ↪ Acheminer dans une enveloppe cachetée, à tous les parents dont les enfants ont des poux et/ou des lentes (œufs des poux), la pochette contenant les documents suivants (outil B, disponible au secrétariat de l'école) :
 - 1- Le dépliant « *Poux... Poux... Poux...* »;
 - 2- La feuille « *Quelques petites choses à savoir... sur les poux de tête* »;
 - 3- La feuille « *Comment traiter les poux de tête?* » (Il est important d'y inscrire les dates où les traitements devront être appliqués).

Si la découverte est faite par un des membres de l'équipe de prévention, aviser le parent par téléphone et l'encourager à venir chercher l'enfant pour lui donner le plus tôt possible le premier traitement. Lui remettre l'enveloppe cachetée avec tous les documents (outil B, disponible au secrétariat de l'école).

Date :

Aux parents,

OBJET : PÉDICULOSE (POUX DE TÊTE) DANS L'ENTOURAGE DE VOTRE ENFANT

Vérifiez la tête de votre enfant

Il y a actuellement dans la classe que fréquente votre enfant, une ou des personnes qui présentent des poux de tête.

Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner la tête de votre enfant et celle des autres membres de la famille et de traiter les personnes qui ont des poux ou des lentes.

Il est à noter que les poux ne causent pas toujours des démangeaisons.

Besoin d'information sur ce sujet?

Une brochure d'information expliquant comment faire l'examen de tête peut être consultée sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux <http://www.msss.gouv.qc.ca>. Pointez « Documentation » (un menu déroulant apparaît), cliquez sur « Publication », cliquez sur « Recherche », inscrirez poux, cliquez sur « Rechercher » et finalement cliquez sur « Poux... poux... poux... Tout savoir sur les poux de tête ». Cette brochure est disponible en quantité limitée au secrétariat de l'école.

Si votre enfant a des poux ou des lentes...

Veuillez aviser l'école le plus rapidement possible. Votre enfant pourra retourner à l'école après la première application du traitement recommandé. À son retour, l'équipe en prévention de la pédiculose pourrait procéder à un examen de la tête.

Nous en profitons pour vous rappeler l'importance d'examiner régulièrement la tête de votre enfant, tout au long de l'année scolaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Direction de l'école

Pour plus d'informations, contactez le service Info-Santé en composant le 811.

Quand distribuer la lettre #3 ?

Rôle de la secrétaire :

Lorsqu'il y a infestation ACTIVE chez plusieurs personnes (2 et +) de la même classe (groupe) ou du même milieu de garde, mais provenant de familles différentes, **10 jours après la date de la 2e application d'un pédiculicide** :

- 1- Aviser l'enseignant et le service de garde;
- 2- Distribuer la lettre #3 à toute la classe et aviser l'équipe en prévention de la pédiculose qui pourra gérer le retour des coupons-réponses.

Si un même élève est toujours porteur de poux vivants (**récidive**), aviser l'équipe en prévention et/ou l'infirmière qui communiquera avec les parents.

Rôle de l'équipe en prévention de la pédiculose :

L'équipe en prévention de la pédiculose pourra ensuite acheminer aux parents, dont les enfants ont des poux ou des lentes, la pochette contenant les documents suivants (outil B) :

- 1- Le dépliant « *Poux... Poux... Poux...* »;
- 2- La feuille « *Quelques petites choses à savoir... sur les poux de tête* »;
- 3- La feuille « *Comment traiter les poux de tête?* » (Il est important d'y inscrire les dates où les traitements devront être appliqués).

Si la découverte est faite par un des membres de l'équipe de prévention, aviser le parent par téléphone et l'encourager à venir chercher l'enfant pour lui donner le plus tôt possible le premier traitement. Lui remettre l'enveloppe cachetée avec tous les documents (outil B).

N.B. S'il n'y a pas d'équipe de prévention, la direction de l'école assure elle-même cette responsabilité.

Date :

Aux parents,

OBJET : PERSISTANCE DE PÉDICULOSE (POUX DE TÊTE) DANS L'ENTOURAGE DE VOTRE ENFANT

Vérifiez la tête de votre enfant

Il y a encore dans le groupe que fréquente votre enfant, des personnes qui présentent des poux et des lentes.

Nous vous demandons **d'examiner la tête** de votre enfant et celles des autres membres de la famille. Veuillez traiter seulement ceux qui ont des poux ou des lentes.

S.V.P., veuillez **compléter le coupon-réponse** ici-bas et le retourner à l'école le plus rapidement possible. Il est à noter que les poux ne causent pas toujours de la démangeaison.

Besoin d'information sur ce sujet?

Une brochure d'information expliquant comment faire l'examen de tête peut être consultée sur le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux <http://www.msss.gouv.qc.ca>. Pointez « Documentation » (un menu déroulant apparaît), cliquez sur « Publication », cliquez sur « Recherche », insérez poux, cliquez sur « Rechercher » et finalement cliquez sur « Poux...poux...poux...Tout savoir sur les poux de tête ». Cette brochure est disponible en quantité limitée au secrétariat de l'école.

S.V.P., veuillez aviser l'école si votre enfant a des poux ou des lentes.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour plus d'informations, contactez le service Info-Santé en composant le 811.

Direction de l'école

Nous vous informons qu'en l'absence du coupon-réponse, l'équipe en prévention de la pédiculose ou la direction de l'école procédera à un examen de la tête de votre enfant.

ÉVALUATION DES PARENTS (veuillez retourner cette partie à l'école)

J'ai examiné la tête de mon enfant : Absence de poux et de lentes
 Présence de poux ou de lentes (**avisez l'école**)

Je n'ai pas examiné la tête de mon enfant :

Raison : _____

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Signature du parent : _____ Date : _____



Quand distribuer la lettre #4 ?

Rôle de la secrétaire :

- ↪ La consigne qui suit est applicable **21 jours après l'envoi de la lettre #3**, si persistance de pédiculose dans le même groupe/classe.
 - 1- Acheminer la lettre #4 qui consiste à aviser les parents qu'un examen de tête sera effectué par l'équipe en prévention de la pédiculose ou une personne mandatée par la direction de l'école pour tous les élèves de la classe concernée.

Date :

Aux parents,

**OBJET : PÉDICULOSE (POUX DE TÊTE)
ÉCLOSION PERSISTANTE DANS L'ENTOURAGE DE VOTRE ENFANT**

Étant donné que plusieurs élèves du groupe ont été infestés par des poux de tête, il est possible que les cheveux de vos enfants soient examinés par l'équipe en prévention de la pédiculose le : _____.

Pour les élèves chez qui on aura découvert des poux et des lentes viables, les parents seront avisés et devront venir chercher leurs enfants à l'école.

Toutefois, si vous êtes en désaccord avec cette façon de procéder, vous êtes invités à communiquer avec l'école.

Cette mesure préventive a pour but d'éviter la propagation massive de cet insecte à l'ensemble de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Direction de l'école



Quand distribuer la lettre #5 ?

Rôle de la secrétaire :

- ↪ Cette lettre doit être distribuée à tous les élèves à la fin des classes en juin, et ce, à titre préventif.



Date :

PAS DE VACANCES POUR LES POUX...

Message important

La saison estivale revient et avec elle, les vacances.

Pendant cette saison, plusieurs enfants fréquenteront les terrains de jeux, les camps de vacances, visiteront et recevront les parents et les amis de partout dans la province et d'ailleurs.

Bien sûr, avec les vacances, les poux en profitent pour voyager sur leurs hôtes préférés : les enfants. Les poux se déplacent rapidement d'une tête à l'autre, d'une famille à l'autre et d'une région à l'autre.

Alors, parents, ne baissez pas les bras si vos enfants sont en contact avec d'autres enfants qui ont des poux. Nous vous recommandons de vérifier les têtes, même en cette belle saison et n'hésitez pas à en aviser vos proches, ainsi que les responsables des activités qu'ils fréquentent.

Voici un rappel de ce que vous connaissez déjà :

- Examiner la tête de votre enfant au moins une fois par semaine, au moment du lavage régulier des cheveux;
- Examiner la tête tous les jours, s'il y a présence de poux dans l'entourage;
- Examiner la tête dès qu'il y a démangeaisons au cuir chevelu;
- Attacher les cheveux longs si votre enfant fréquente les terrains de jeux et les camps de vacances.

En résumé, il n'existe pas de traitement de prévention. Seuls un dépistage et un traitement rapide des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux. Votre collaboration précieuse aide à faire la lutte contre ce petit insecte non dangereux, mais si dérangent.

Bon été... profitons de ces moments de repos pour faire le plein d'énergie et revenir en pleine forme à l'école, sans invités spéciaux : les poux!

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec l'infirmière d'Info-Santé au 811.

OUTILS

- A) Grille de surveillance des cas de pédiculose (à l'usage de la secrétaire ou de l'équipe en prévention de la pédiculose);
- B) Pochette d'information :
 - ↳ Brochure « *Poux, Poux, Poux...* »;
 - ↳ « *Quelques petites choses à savoir sur le pou de tête* »;
 - ↳ « *Comment traiter les poux de tête* ».
- C) Arbre décisionnel – Pédiculose;
- D) Suivi de traitement des cas de pédiculose (à l'usage de l'équipe en prévention de la pédiculose);
- E) Document d'information sur la prévention de la pédiculose à l'intention du personnel scolaire;
- F) Attention aux poux de tête;
- G) Critères suggérés pour le choix des membres qui feront partie de l'équipe en prévention de la pédiculose en milieu scolaire;
- H) Confidentialité à respecter envers les élèves;
- I) Engagement au respect de la confidentialité;
- J) Questionnaire d'évaluation de pédiculose persistante (à l'usage de l'infirmière).



GRILLE DE SURVEILLANCE DES CAS DE PÉDICULOSE

(À l'usage de la secrétaire
ou de l'équipe en prévention de la pédiculose)

Date	Groupe	Nombre de nouveaux cas	Lettre #2 Date d'envoi	Service de garde avisé	Lettre #3 (si 2 cas ou plus dans même groupe, 10 jours après 2 ^e application pédiculicide) Date d'envoi	Lettre #4 21 jours après envoi lettre #3 Date d'envoi

Quelques petites choses à savoir... sur le pou de tête

1. Le pou atteint la maturité sexuelle après environ 15 jours de vie;
2. Il pond de 6 à 8 œufs (lentes) par jour qui collent aux cheveux (moins de 1 cm du cuir chevelu);
3. Il ne vole pas, ne saute pas, mais s'agrippe aux cheveux;
4. Il ne transmet pas de maladie;
5. Il n'y a pas actuellement de produit(s) efficace(s) (avec études à l'appui) utilisable(s) en prévention;
6. Éviter les contacts tête à tête. Les cheveux longs doivent être attachés;
7. Les seuls traitements efficaces (preuves à l'appui) sont Kwellada ou Nix (1^{er} choix), R&C ou Pronto (2^e choix) et Resultz (3^e choix après échec avec les deux premiers choix). On les retrouve en pharmacie;
8. Le traitement doit être appliqué selon le mode d'emploi (uniquement lorsque la personne a des poux/lentes);
9. Éviter l'utilisation d'un revitalisant ou de vinaigre dans les 10 jours qui suivent un traitement afin de ne pas nuire à l'effet du pédiculicide;
10. Sécher avec un séchoir électrique ou utiliser un fer plat (cela tue les lentes);
11. Il n'est pas nécessaire de faire le grand ménage. Par contre, nettoyer literie, taies d'oreiller, peignes, chapeaux à l'eau chaude et sécher à l'air chaud 20 minutes. Pour les objets non lavables, enfermez-les dans un sac de plastique pendant 10 jours;
12. Faire tremper les peignes et les barrettes dans un shampoing (non dilué) contre les poux pendant une heure ou dans l'eau chaude 65°C (150°F) pendant 5 à 10 minutes;
13. VOUS DEVEZ ABSOLUMENT ENLEVER LES LENTES CHAQUE JOUR;
14. Se munir d'un peigne fin, spécifique pour poux/lentes. Le peigne fin n'enlève pas toujours les lentes. Il faut les enlever une à une en les glissant avec les ongles jusqu'au bout du cheveu;
15. Un traitement = 2 applications d'un même produit pédiculicide avec un intervalle de 7 à 10 jours entre les 2 applications;
16. Ne pas se décourager!

Comment traiter les poux de tête?

À la suite de la découverte de poux et/ou lentes (œufs), le ministère de la Santé et des Services sociaux recommande de faire deux traitements avec un shampoing contre les poux.

Un premier traitement doit être fait à votre enfant aujourd'hui, le _____.

Un second traitement devra être fait dans 7 jours, soit le _____.

Vous devrez retirer les lentes (œufs de poux) tous les jours avec vos doigts (pouce et index) et à l'aide d'un peigne fin.

L'équipe en prévention de la pédiculose vérifiera la tête de votre enfant le _____ (nous vous aviserons si des poux et/ou des lentes sont encore présents).

En cas de refus d'un tel examen, nous vous demandons de vous diriger vers votre CSSS ou votre médecin afin que le professionnel de la santé soit en mesure de nous fournir une attestation d'examen de dépistage des poux de tête et des lentes.

Vous trouverez ci-joint le dépliant « Poux... Poux... Poux... », ainsi que l'information et les conseils nécessaires pour le traitement et la prévention des poux.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Direction de l'école



COUPON-RÉPONSE

(À compléter et à transmettre à l'enseignant(e) de votre enfant dès le prochain jour de classe)

J'ai pris connaissance de cet avis. J'appliquerai les deux traitements contre les poux aux dates indiquées et je retirerai les lentes (œufs) de la tête de mon enfant tous les jours.

J'accepte également que l'équipe en prévention de la pédiculose assure le suivi auprès de mon enfant.

Nom de l'enfant : _____ Classe : _____

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

ARBRE DÉCISIONNEL - PÉDICULOSE PRÉVENTION PRIMAIRE

DÉBUT ANNÉE SCOLAIRE	ABSENCE DE CAS SIGNALÉS
<p>Direction de l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Création de l'équipe en prévention de la pédiculose; ↻ Choix des membres (outils G-H-I).
<p>Infirmière du CSSS du Grand Littoral</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Formation auprès de l'équipe en prévention de la pédiculose (document PowerPoint : Potvin, Jacques, <i>La pédiculose, notions essentielles</i>, 2006).
<p>Équipe en prévention de la pédiculose</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Sensibilisation des enseignants/éducateurs (outils E-F); ↻ Livres suggérés : « <i>Des poux dans la tête de Cathou</i> »; ↻ « <i>L'histoire de Mais, le cochon d'Inde infesté de poux</i> ».
<p>Enseignants/éducateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Information aux élèves (outil E).
<p>Secrétaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Distribution de la lettre 1; ↻ Publication dans le journal de l'école (outil F).
<p>Parent</p>	<p>Examen hebdomadaire de la tête de son enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↻ Si présence de poux, avise l'école.

ARBRE DÉCISIONNEL - PÉDICULOSE PRÉVENTION SECONDAIRE ET TERTIAIRE

PRÉSENCE DE CAS SIGNALÉS	
<p>CAS DE POUX DE TÊTE</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Présence de poux de tête vivants ou de lentes viables; ☞ Exclusion de l'enfant jusqu'à la première application du traitement.
<p>Identification des contacts</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Membres de la maisonnée, élève de la classe, enfants et personnel d'un service de garde.
<p>Notification aux parents et aux membres du personnel</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Remise de la pochette (outil B) à l'enfant infesté; ☞ Envoi de la lettre #2 dans la classe et/ou service de garde; ☞ Équipe en prévention de la pédiculose avisée; ☞ Outil A complété par secrétaire ou membre équipe en prévention.
<p>Traitement de cas infestés (1er épisode)</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 1^{er} choix : Kwellada-P 1% ou Nix 1%; ☞ 2^e choix : R&C ou Pronto; ☞ 3^e choix : Resultz (si échec avec les deux premiers choix);
	<p>Ordonnance collective et/ou prescription médicale possible pour se procurer le traitement gratuitement.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nettoyage des effets personnels.
<p>1re application</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ <i>Pas d'exclusion de l'école, si traité + lentes enlevées (le plus grand nombre possible);</i> ☞ <i>Retour à l'école après le 1^{er} traitement;</i> ☞ <i>Contrôle du cuir chevelu par l'équipe en prévention de la pédiculose (1^{er} contrôle) (Compléter outil D);</i> ☞ <i>Relance auprès des parents pour rappeler les consignes.</i> <p>N.B. Si des poux vivants sont observés 48 heures après la 1re application du produit, il est recommandé de refaire un traitement en utilisant un autre produit de composition différente.</p>
<p>2e application</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ 7 – 10 jours après la 1re application (infestation active ou non).
<p>Recherche de signes d'infestation active</p> <p>↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Examen de tête hebdomadaire à la maison et 2^e contrôle par l'équipe en prévention (Compléter outil D).

<p>PRÉSENCE de signes d'infestation active observée par un membre du personnel ou le parent (récidive)</p> <p>INFESTATION TOUJOURS ACTIVE</p>	<p><u>ABSENCE</u> de signes d'infestation active ↓ FIN DES MESURES</p>	
<p>Retrait du milieu pour traitement ↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Application d'un traitement différent (2^e ou 3^e choix); ☞ Lentes enlevées; ☞ Nettoyage des effets personnels; ☞ Examen de la tête; ☞ Surveillance des membres de la famille; ☞ Avis à l'infirmière qui remplira le questionnaire d'évaluation de pédiculose persistante (outil J). 	
<p>Retour dans le milieu ↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Examen de la tête par l'équipe en prévention 24 à 48 heures après CHAQUE TRAITEMENT (compléter outil D). 	
ÉCLOSION PERSISTANTE		
<p>ÉCLOSION PERSISTANTE (NOUVEAUX CAS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Infestation ACTIVE chez plusieurs personnes (2 et +) de la même classe (groupe) ou du même milieu de garde, mais provenant de familles différentes, 10 jours après la date de la 2^e application d'un pédiculicide. 	
<p>Informers les parents et les membres du personnel de la situation ↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Envoi de la lettre #3 dans la classe; ☞ Équipe en prévention avisée pour : <ul style="list-style-type: none"> 1- Gérer les coupons-réponses; 2- Compléter la grille de surveillance (outil A); 3- Examiner les têtes des enfants n'ayant pas remis le coupon; 4- Examiner la tête des enfants infestés 24 à 48 heures après CHAQUE TRAITEMENT (outil D). ☞ Aviser l'infirmière pour : <ul style="list-style-type: none"> 1- Compléter le questionnaire d'évaluation de pédiculose persistante (outil J) si elle le juge nécessaire. <p style="text-align: center;">Ordonnance collective et/ou prescription médicale possible pour se procurer le traitement gratuitement</p>	
<p>ÉCLOSION PERSISTANTE (CARACTÈRE CHRONIQUE) ↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Infestation ACTIVE toujours présente chez plusieurs personnes de la classe (ou groupe), du milieu de garde, mais provenant de familles différentes 21 jours après l'envoi de la lettre #3. 	

<p align="center">Recherche de cas infestés ou réinfestés dans le milieu</p> <p align="center">↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Déclaration obligatoire à l'infirmière du CSSS; ☞ Envoi de la lettre #4; ☞ Examen des têtes de tous les élèves de la classe ou du groupe du milieu de garde par l'équipe en prévention de la pédiculose.
<p align="center">Retrait des personnes infestées du milieu jusqu'à la première application du traitement</p> <p align="center">↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Traitement (2 applications, 7 à 10 jours d'intervalle); ☞ Lentes enlevées; ☞ Vérification par les parents des membres de la maisonnée;
<p align="center">Vérification des moyens proposés</p> <p align="center">↓</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Shampoing pédiculicide, eau chaude, nettoyage à sec, entreposage dans un sac de plastique.
<p align="center">Réadmission après évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Examen de la tête par un membre de l'équipe de pédiculose après chaque traitement (outil D).

Prendre note que :

1. Dans le cas où un parent refuse de collaborer au traitement pédiculicide pour son enfant, en aviser la direction de l'école et l'infirmière. Il y a possibilité de déclaration à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) si de la négligence est constatée;
2. L'infirmière de l'école demeure la personne-ressource en matière de prévention de la pédiculose;
3. La direction est responsable de recommander le retrait temporaire d'un élève;
4. En l'absence d'équipe de prévention de pédiculose, la direction de l'école s'assure de mandater des personnes pour faire les examens de tête lorsque ceux-ci sont requis.



Consigne pour l'outil E

- ↳ À distribuer à l'enseignant afin qu'il effectue un enseignement auprès de sa classe en début d'année scolaire et en période d'éclosion de pédiculose.





DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION DE LA PÉDICULOSE À L'INTENTION DU PERSONNEL SCOLAIRE

VEUILLEZ PRENDRE QUELQUES MINUTES AVEC LES ÉLÈVES DE VOTRE CLASSE OU GROUPE REPÈRE POUR DÉMYSTIFIER LES POUX DE TÊTE.

Il serait bon d'insister sur les points suivants :

1. Avoir des poux n'est pas une maladie. Le pou est un insecte qui se propage facilement;
2. Personne n'est responsable lorsqu'il y a des poux. Ils s'attrapent par des personnes qui en ont et lorsqu'on en a, on peut les donner aux autres;
3. Ils s'installent sur la tête et se nourrissent de notre sang. Ils pondent leurs œufs sur nos cheveux. Ce sont des lentes. C'est désagréable;
4. Il existe des traitements spéciaux (pédiculicides) pour se débarrasser des poux, ceux-ci sont vendus en pharmacie;
5. Le fait d'avoir des poux n'a aucun lien avec la propreté ou la malpropreté. Tout le monde peut en avoir, comme tout le monde peut avoir la grippe;
6. Plusieurs élèves ont déjà attrapé des poux. C'est un problème courant;
7. Insister sur le fait que chacun de nous peut avoir des poux et que si nous n'en avons pas cette année, rien ne peut nous assurer qu'il n'y en aura pas une autre année. Donc, on s'abstient de se taquiner sur ce sujet avec des propos méchants, qui, un jour, risqueraient de se retourner contre nous;
8. Il n'y a pas que les enfants qui peuvent en avoir. Les adultes et adolescents peuvent en avoir aussi;
9. Éviter les contacts tête à tête;
10. Inciter les élèves qui ont de longs cheveux à se faire des tresses ou des queues de cheval durant toute l'année scolaire;
11. Inciter les élèves à ne pas échanger de vêtements et d'accessoires pour cheveux;

- 
12. Demander aux élèves de ranger chapeaux et foulards dans les manches de leur manteau;
 13. Faire sécher au cycle chaud de la sècheuse 20 minutes les dossards utilisés en éducation physique, ou retirer les dossards pour la période de pédiculose;
 14. Pour les maternelles, faire sécher au cycle chaud de la sècheuse 20 minutes les costumes mis pour les jeux de rôles, ou les retirer pour la période de pédiculose;
 15. L'enseignant(e) d'éducation physique devrait privilégier les activités ne nécessitant pas le port du casque lors de persistance de pédiculose;
 16. Les enfants doivent apporter chez eux les vêtements qui d'habitude restent à l'école (exemple : vêtement d'éducation physique) pour les faire laver;
 17. Rappeler ces messages avant les vacances et les congés, alors que les enfants auront des contacts multipliés avec des parents et amis;
 18. Rappeler au concierge de passer la balayeuse dans les casiers et la classe où il y a des poux.
- 

Attention aux Poux de tête...

Journal de l'école

Il y a actuellement dans notre école une infestation de pédiculose (poux de tête). Pour éviter la dissémination de cet insecte, la collaboration de tout le monde est demandée.

A: Les poux de tête...



Petits insectes grisâtres, vivent près de la racine des cheveux et pondent des lentes.

B: Les lentes : petits œufs de couleur blanc grisâtre, gonflés et luisants...

S'accrochent à la tige du cheveu et sont difficiles à enlever.



C: Se transmettent le plus facilement par les contacts de tête à tête (par objets, c'est plus difficile).

D: Comment savoir si on a des poux ou des lentes?

- Par un examen de la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage;
- Prendre une lampe et l'approcher près du cuir chevelu. Les poux sortent, ils aiment la chaleur de celle-ci, vous aurez plus de facilité à les visualiser.

E: Que dois-je faire si j'en ai?

1. Traiter les cheveux avec un shampoing pédiculicide que l'on trouve en pharmacie (un traitement = deux applications du même produit à 7 à 10 jours d'intervalle);
2. Nettoyage des vêtements et des effets personnels;
3. Aviser l'école;
4. Pour plus d'information, demande à l'équipe en prévention de la pédiculose de l'école.



F: Besoin d'information sur le sujet? www.msss.gouv.qc.ca

Référence : Dépliant : « Poux... poux... poux... Tout savoir sur les poux de tête » du M555.

CRITÈRES SUGGÉRÉS POUR LE CHOIX DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE EN PRÉVENTION DE LA PÉDICULOSE EN MILIEU SCOLAIRE

- Discrétion : ne jamais divulguer les noms des personnes atteintes de pédiculose, ni même discuter d'une situation vécue à l'école sauf avec l'infirmière et la direction de l'école;
- Disponibilité, durant les heures d'école et à chaque jour;
- Doux(ce) et accueillant(e) envers les élèves;
- Goût de s'impliquer dans le milieu scolaire;
- Intérêt pour la pédiculose et connaissance de cette problématique et de ses manifestations (reconnaître poux et lentes);
- Bonne vision et dextérité;
- Respect des règles d'hygiène (si utilisation de gants, les changer entre chaque examen de cheveux);
- Capacité de tenir à jour le registre des cas et la liste des élèves examinés (**Outils A-D**);
- Planifier la surveillance des cas en collaboration avec l'infirmière en milieu scolaire.

CONFIDENTIALITÉ À RESPECTER ENVERS LES ÉLÈVES

Toute information médicale concernant un élève ou un membre du personnel doit être traitée d'une façon respectueuse et confidentielle.

Il peut être nécessaire d'informer la direction de l'école ou le service de garde scolaire de la présence d'un cas afin de mettre en place des mesures de contrôle. Cette information ne doit pas permettre d'identifier un élève ou un membre du personnel.

Les renseignements contenus dans le dossier de santé scolaire ne sont pas accessibles au personnel de l'école ou du service de garde scolaire, sauf si les parents l'autorisent par écrit.

Vous trouverez dans la section « Outils » une lettre d'engagement au respect de la confidentialité (outil I).

ENGAGEMENT AU RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Personne désignée pour le contrôle de la pédiculose dans le milieu scolaire

Nom : _____

Je m'engage à respecter la confidentialité des renseignements personnels qui seront venus à ma connaissance dans le cadre de la prévention et du contrôle de la pédiculose en milieu scolaire.

Je m'engage à traiter ces informations avec la plus grande discrétion et à ne divulguer aucune information relative aux personnes visées qui permettrait de les identifier.

Fait à : _____

Ce : _____

Signature

Témoïn

Note : La personne désignée pour le contrôle de la pédiculose dans le milieu scolaire est la personne qui a été formée par l'infirmière de l'école, soit un membre du personnel, un parent bénévole ou une éducatrice du service de garde.

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE PÉDICULOSE PERSISTANTE (À l'usage de l'infirmière)

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

Questionnaire fait auprès de : _____ Lien : _____

L'enfant vit chez: Mère Père Père/mère

Les deux parents sont avisés : Oui Non

Qui a posé le diagnostic de pédiculose? : _____

	Oui	Non	Commentaires
Savez-vous comment reconnaître les poux et les lentes?			
Examinez-vous régulièrement la tête de votre l'enfant?			
Avez-vous examiné tous les membres de la famille et de la maisonnée?			
Ceux qui avaient des poux ou des lentes viables, ont-ils été traités de façon simultanée?			
Si l'enfant partage le lit avec une autre personne, cette personne a-t-elle été traitée? (Il est recommandé de les traiter s'il y a lieu)			
Avez-vous identifié et avisé tous les contacts possibles?			
Quels produits avez-vous utilisés pour traiter votre enfant? Produit : _____ / _____ / _____ Date : / / / / / /			
Avez-vous suivi à la lettre le mode d'emploi inscrit sur l'emballage?			
Avez-vous respecté la quantité suggérée selon la longueur des cheveux?			

	Oui	Non	Commentaires
Avez-vous examiné la tête de votre enfant 24-48 heures après la 1re application du produit?			
S'il y avait des poux, qu'avez-vous fait?			
Après le traitement, avez-vous enlevé les poux morts et les lentes à l'aide d'un peigne fin?			
<p>Avez-vous nettoyé les effets personnels utilisés par les personnes infestées (chapeaux, casquettes, peignes, brosses à cheveux, etc.) selon une des méthodes suivantes?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tremper dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 1 heure; ▪ Tremper dans l'eau chaude (environ 65°C ou 150°F) pendant 5 à 10 min.; ▪ Déposer dans la sécheuse au réglage chaud pendant 20 minutes; ▪ Nettoyer à sec; ▪ Entreposer pendant 10 jours dans un sac de plastique. 			
Avez-vous consulté un professionnel de la santé?			
Avez-vous appliqué un revitalisant ou du vinaigre ou d'autres produits sur les cheveux pendant la semaine qui suivait l'application du traitement contre les poux?			
Comprenez-vous bien le problème de la pédiculose?			
Vous sentez-vous capable de prendre en charge le problème si je vous donne les conseils nécessaires?			
Avez-vous besoin d'aide pour ce problème?			
Quel genre d'aide?			

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Benoît, D et al., *Liste de traitements spécifiques contre les poux de tête et modes d'utilisation suggérés par les directions régionales de santé publique*, août 2002, 8 pages.

Groupe de travail ad hoc de la TCNMI, *Pou ne pas perdre la tête-Pédiculose de tête : Outil de planification et de recueil des activités éducatives à l'intention des intervenants en milieu scolaire*, septembre 2001, 31 pages.

Institut national de santé publique du Québec, *Mise à jour de l' Institut national de santé publique du Québec concernant la thérapie pédiculicide*, gouvernement du Québec, 2008, 4 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Pédiculose : Outils d'intervention*, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 24 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Poux, poux, poux, tout savoir sur les poux de tête*, gouvernement du Québec, 2001, 8 pages.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Protocole d'intervention – Une nouvelle approche en santé publique pour le contrôle de la pédiculose de tête dans les écoles et dans les services de garde à l'enfance*, gouvernement du Québec, juillet 2000, 35 pages.

Petit K., Potvin J., *Canevas d'intervention en pédiculose pour les centres de petite enfance, les écoles primaires et secondaires*, St-Romuald, juin 2006, 51 pages.

Société canadienne de pédiatrie, *Les infestations par les poux de tête : Une mise à jour clinique*, *Pediatr Child Health*, Vol.9, No.9, novembre 2004, p 653 à 757.

PowerPoint

Potvin Jacques, *La pédiculose, notions essentielles*, Centre de Santé et de Services sociaux du Grand Littoral, 2006.